



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Aide à projets Soutien aux associations engagées dans des actions de solidarité.**

DE20141006\_6

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le 08 OCT. 2014

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUAZZA à Mme PEREZ
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

## VIE QUOTIDIENNE

### Aide à projets Soutien aux associations engagées dans des actions de solidarité.

Prévention - Solidarité - Tranquillité  
Publique  
id : 596

Conseil municipal  
6 octobre 2014

6

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

La Ville a souhaité soutenir, sur des projets spécifiques, les associations participant à la vie sociale et qui mènent des actions en faveur de la citoyenneté et de la solidarité.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le versement des subventions suivantes :

Association	Descriptif du projet	Coût de l'action	Montant subvention	NFA
<b>KAOS AURORE LENOIR</b>	Création et diffusion d'un spectacle pluridisciplinaire : danse contemporaine, théâtre, cirque. Les acteurs sont amateurs, adultes, en situation de handicap.	10 330,00€	500,00€	521
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	Séjours vacances ou week-end personnalisés pour des enfants et leurs familles.	49 840,00€	1 000,00€	524
<b>MAISON DES PEUPLES ET DE LA PAIX</b>	Actions menées dans le cadre de la « Semaine de la Solidarité Internationale »	20 050,00 €	500,00 €	524

La dépense en résultant d'un montant de 2 000,00 euros est inscrite au budget principal 2014 chapitre 65, article 6574.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Maison des peuples et de la paix

Samuel CAZENAVE

Danielle CHAUVET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



